

COMMUNE DU BOUCHET-MONT-CHARVIN

Département de la Haute-Savoie



PLAN LOCAL D'URBANISME

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables



DOSSIER D'APPROBATION

PREFECTURE de la HAUTE-SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative

27 FEV. 2014

ARRIVÉE

Certifié conforme par le maire et annexé à
la présente délibération d'approbation en
date du 20 FEV. 2014



Le Maire
Félicie LAMAUD
Lamaud

Réf. : 04/12

Sommaire

Le projet communal.....	2
Orientation n°1 : concevoir un développement fonction des équipements et services	3
Orientation n°2 : maintenir une activité agricole forte et des « activités de proximité »	4
Orientation n°3 : protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers. Préserver les continuités écologiques	5
Orientation n°4 : modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain	6

LE PROJET COMMUNAL

Eclairé par les éléments du diagnostic (dynamique démographique, consommation de l'espace, enjeux agricoles, équipements publics limités...), conscient des multiples enjeux environnementaux (zones Natura 2000, qualité de l'eau, zones humides, risques naturels...), le conseil municipal du Bouchet-Mont-Charvin souhaite mettre en œuvre un projet de développement et d'aménagement cohérent avec les caractéristiques communales, qui s'inscrit dans les différents cadres réglementaires applicables (Grenelle 2, loi montagne, SCOT du Pays de Thônes, PLH...)

Pour cela, la commune a défini les orientations de développement suivantes :

- concevoir un développement en fonction des équipements et services, avec pour objectifs de
 - développer un habitat diversifié sur les secteurs les mieux équipés et facilement accessibles
 - mettre en place les équipements et aménagements nécessaires à la commodité / au bien-être des habitants
- maintenir une activité agricole forte et des « activités de proximité », avec pour objectifs
 - d'assurer la pérennité des activités agricoles
 - de conserver de petites entreprises d'intérêt local
- protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers et préserver les continuités écologiques
- modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain.

Au regard des enjeux communaux, la commune n'a pas de projet particulier sur les thématiques

- transports et déplacements
- communications numériques
- équipement commercial
- loisirs

ORIENTATION N°1 : CONCEVOIR UN DEVELOPPEMENT FONCTION DES EQUIPEMENTS ET SERVICES

Constat

- Une croissance démographique forte (3,6% par an) et une population familiale
- Absence d'assainissement collectif en 2012
- Une topographie contraignante
- Une Mairie insuffisante au regard des besoins de fonctionnement
- Une école pouvant évoluer dans le bâtiment actuel
- Un cimetière à aménager à moyen ou long terme

Objectif n°1 : développer un habitat diversifié sur les secteurs les mieux équipés et facilement accessibles

Eléments de projet

- Renforcer le Chef-lieu, par une extension vers le nord
- Développer La Longeret et Banderelle
- Remplir en priorité les interstices des autres hameaux ou groupes de constructions
- Permettre la production d'une quarantaine de nouveaux logements (soit une croissance démographique de 100 habitants environ, avec moyenne de 2,5 personnes par foyer) sur une dizaine d'années
- Assurer la diversité des logements dans les opérations significatives à l'échelle de la commune (diversité typologique de l'habitat)
- Faciliter la réhabilitation du bâti existant pour revitaliser les villages ou hameaux desservis par les équipements et pour une meilleure performance énergétique contribuant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre

Objectif n°2 : mettre en place les équipements et aménagements nécessaires à la commodité / au bien-être des habitants

Eléments de projet

- Optimiser les services de la mairie par l'aménagement du bâtiment actuel ou d'un autre bâtiment existant au Chef-lieu, ou la construction d'un nouveau bâtiment
- Conserver des espaces pour la réalisation d'unités de dépollution des eaux usées locales
- Conserver un espace pour la réalisation d'un autre cimetière
- Sécuriser et améliorer les accès aux principaux secteurs de développement prévus sur le chef-lieu, La Longeret et Banderelle.

**ORIENTATION N°2 : MAINTENIR UNE ACTIVITE AGRICOLE FORTE ET DES
« ACTIVITES DE PROXIMITE »**

Constat

- Une agriculture très présente sur le territoire, productrice de valeur ajoutée et nécessaire à l'entretien du territoire
- Quelques entreprises, essentiellement liées aux travaux publics et un hôtel restaurant
- Une offre en zone d'activités suffisante au niveau local (Serraval puis vallée de Thônes et Marlens)

Objectif n°1 : assurer la pérennité des activités agricoles

Eléments de projet

- Préserver les espaces agricoles à proximité des bâtiments d'élevage et les grands tènements facilement exploitables

Objectif n°2 : conserver de petites entreprises d'intérêt local sur la commune

Eléments de projet

- Autoriser les activités compatibles avec l'habitat au cœur des zones de développement
- Maintenir l'activité touristique sur la commune (hébergements, activités...)

ORIENTATION N°3 : PROTÉGER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS. PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUESConstat

- De nombreux sites naturels inventoriés ou protégés (zones Natura 2000, ZNIEFF, zones humides)
- Des corridors écologiques définis par le SCOT
- Des milieux naturels encore préservés
- Des espaces agricoles importants pour la qualité paysagère de la commune
- Quelques vergers, intérêt paysager et biologique
- Absence d'assainissement collectif en 2012

Objectif : préserver et mettre en valeur les milieux naturels et agricoles et préserver les continuités écologiques

Eléments de projet

- Protéger la ressource en eau, par la mise en place des périmètres de protection de captage
- Prévoir la création d'une unité de dépollution sur le Chef-lieu, pour préserver les cours d'eau comme La Chaise.
- Identifier spécifiquement les trames vertes et bleues sur le plan de zonage
- Prendre en compte les vergers patrimoniaux et remarquables dans les aménagements
- Préserver les espaces agricoles stratégiques identifiés par le SCOT de tout développement urbain
- Maintenir les activités agricoles sur la commune, pour assurer l'entretien de l'espace
- Classer en EBC (espace boisé classé) ou autres mesure de protection certains secteurs forestiers pour, entre autres, lutter contre les risques de glissements de terrain, notamment le long de la Chaise.

**ORIENTATION N°4 : MODERER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET
LUTTER CONTRE L'ETALEMENT URBAIN**

- Tendre vers une moyenne de 15 logements / ha dans les opérations organisées.
- Un développement maîtrisé des hameaux ou groupes bâtis, au plus près du bâti existant et essentiellement en remplissage d'interstices disponibles.
- Des zones de développement en adéquation avec les besoins d'urbanisme, mais aussi les moyens financiers et les équipements communaux.

Thématique transports et déplacements

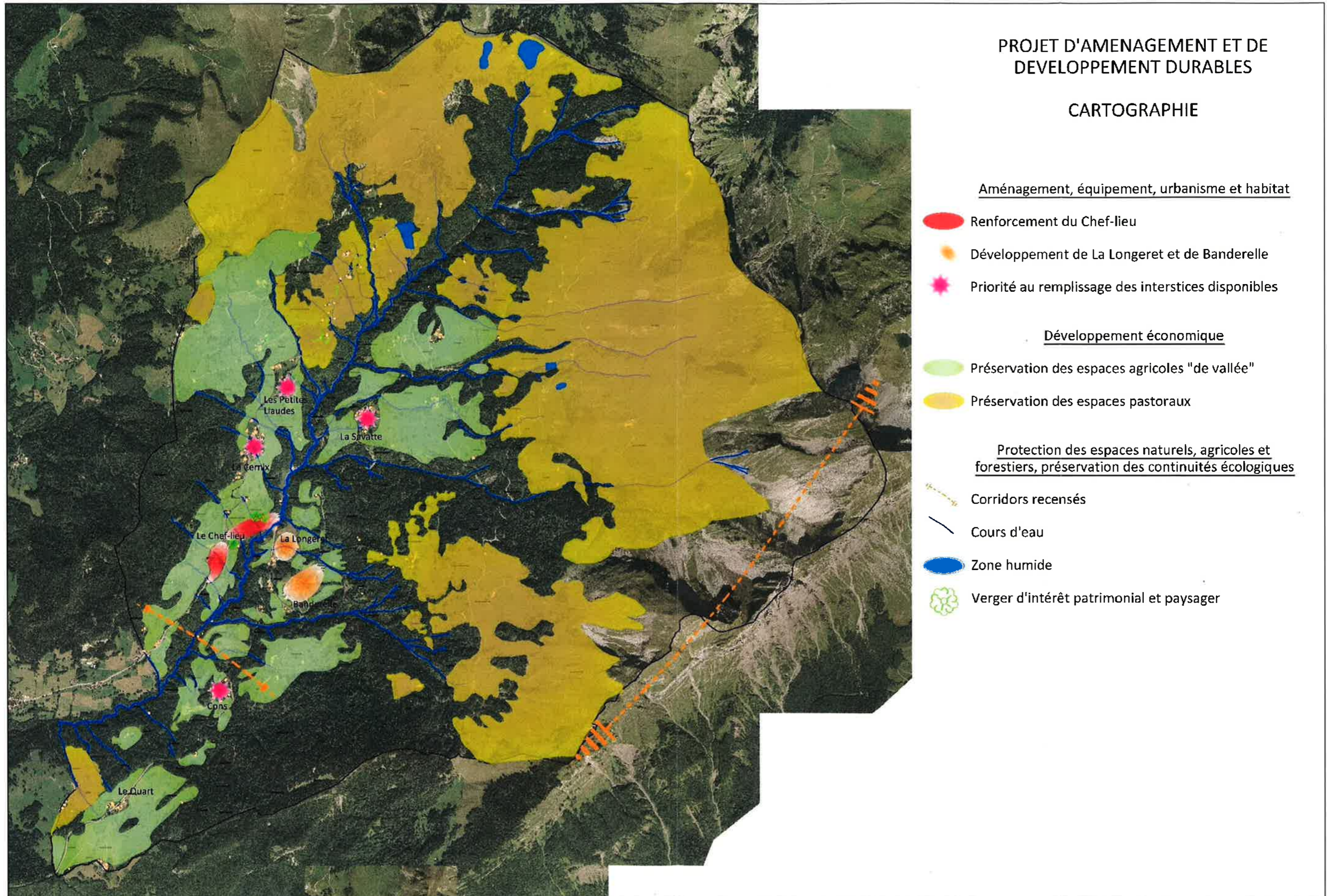
Pas de projet particulier au regard des enjeux communaux.

Thématique communication numérique

Mise en place des fourreaux lors des travaux de génie civil et dans les opérations organisées d'habitat

Thématiques équipement commercial, loisirs




Pas de projet particulier au regard des enjeux communaux.





PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

CARTOGRAPHIE





Aménagement, équipement, urbanisme et habitat

-  Renforcement du Chef-lieu
-  Développement de La Longeret et de Banderelle
-  Priorité au remplissage des interstices disponibles

Développement économique

-  Préservation des espaces agricoles "de vallée"
-  Préservation des espaces pastoraux

Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, préservation des continuités écologiques

-  Corridors recensés
-  Cours d'eau
-  Zone humide
-  Verger d'intérêt patrimonial et paysager